



Bruxelles, le jeudi 10 octobre 2002

Communiqué : La Transalpine Lyon – Turin : projet prioritaire de l’Europe

Une rencontre entre parlementaires européens, français et italiens s’est tenue ce jour à Bruxelles à l’initiative de Thierry Cornillet, député au Parlement européen et vice-président du Conseil régional Rhône-Alpes, en présence de Luciano Caveri, président de la commission Transport, pour traiter des enjeux de la transalpine Lyon - Turin : la réalisation de la future liaison ferroviaire Lyon – Turin (qui concerne non seulement l’Italie et la France, mais aussi toute l’Europe et les futurs Etats membres), sur l’ensemble de ses composantes fret et voyageurs, est la seule réponse cohérente et efficace aux enjeux économiques, aux exigences environnementales et à celles de sécurité à travers les Alpes.

Après une présentation de l’avancement du programme, des études et des premiers travaux par LTF (Lyon Turin Ferroviaire), RFI (Rette Ferroviara Italiana) et RFF (Réseaux Ferrés de France), quelques points fondamentaux ont été rappelés :

Le programme Lyon –Turin a été inscrit « projet de transport prioritaire » lors du Sommet européen des Chefs d’Etats à Essen en 1994. Le 29 janvier 2001 à Turin, les chefs d’Etats français et italien se sont engagés pour la réalisation de cette liaison : le sommet de Périgueux en novembre 2001 a confirmé la date de 2012 pour sa mise en service.

Si de tels engagements ont été pris, c’est parce que la nouvelle liaison ferroviaire marchandises - voyageurs Lyon - Turin, à haute capacité, est la seule alternative crédible et réaliste au « tout routier ». La réalisation de ce programme dans son intégralité, sur l’ensemble de ses composantes fret et voyageurs, est fondamentale pour garantir efficacement cet itinéraire majeur de l’Arc Sud Européen, comme l’a rappelé Guy Fischer.

Les parlementaires ont insisté sur plusieurs points fondamentaux, pour que la nouvelle liaison ferroviaire Lyon – Turin soit traitée selon un programme efficace, sobre et performant pour la meilleure rentabilité du projet, permettant l’adhésion de l’ensemble des partenaires français et italiens, financeurs ou futurs clients :

- § Les gouvernements français et italiens doivent s’engager fermement en faveur d’un programme volontariste du rééquilibrage de la route et du rail : cet engagement clair sur l’organisation des transports et des traversées alpines est fondamental pour que soient définies les conditions de mise en œuvre d’un partenariat performant, entre acteurs publics et privés. Jean-Louis Bourlanges a notamment insisté sur la prise en compte de l’effet du Lyon – Turin sur l’environnement : ce choix politique doit être soutenu. D’autant plus comme l’a souligné Michel Bouvard que son caractère alpin a des conséquences sur sa faisabilité technique et donc sur son coût et son amortissement.

- § Le respect des délais pour la construction du Lyon – Turin a pour incidence, selon Guido Brodatto, de permettre la réalisation d'un programme partenarial, de renforcer la maîtrise des coûts et de favoriser l'acceptabilité du programme par les populations locales concernées. L'acceptabilité du programme sera réelle non seulement par une prise en compte forte de l'environnement et des conditions d'insertion dans le territoire, mais aussi par une solidarité de traitement de l'ensemble de l'Arc Alpin, a précisé Jean-Pierre Vial. Cela nécessite un signe politique fort pour être crédible vis à vis des populations.
- § une solution innovante de financement doit être mise en place, en s'appuyant sur un partenariat public – privé qui garantisse le soutien financier communautaire de 20 % dans le cadre du nouveau Réseau Transeuropéen : seul un partenariat performant entre l'ensemble des financeurs potentiels et utilisateurs du Lyon – Turin, mis en oeuvre dès l'origine de la réalisation, dans une logique de projet industriel, peut garantir le succès de l'ouvrage, ainsi que l'a souligné Eric Fournier, qui s'est inquiété comme Luciano Caveri de la fragilité de l'offre de transport sur la globalité de l'Arc Sud Européen.

Alfonso Gonzalez Finat, Directeur des Réseaux Transeuropéens Energie & Transports à la Commission européenne, a traité de la question de la participation de l'Union européenne au financement des grandes infrastructures, en précisant ses fondements inscrits dans le Livre Blanc. Priorité est donnée par l'Europe au transport de marchandises, et l'effort doit être concentré là où la valeur ajoutée sera la plus importante, y compris sur la prise en compte de l'environnement. Le Lyon – Turin – Milan – Trieste est donc une priorité, d'autant plus dans l'optique du futur élargissement de l'Union européenne à 10 pays, ce qui renforcera indéniablement son caractère prioritaire : le taux de 20 %, soutenu par la Commission Européenne, ne sera retenu que si le Conseil de l'Europe le confirme.

Cependant Alfonso Gonzalez Finat alerte sur la faible consommation des crédits concernant les programmes RTE : le risque est réel de constater un resserrement des budgets si ces projets n'avancent pas.

Pour tous renseignements complémentaires :

Comité pour la Transalpine : www.transalpine.com Tél. 04 72 59 51 57